



PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Qu'est-ce que c'est ?

Chaque année, l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) accompagne près de 30 000 associations locales pour mener des actions en faveur du développement des pratiques sportives.

Ainsi, vous pouvez déposer une demande de subvention en lien avec le développement ou la structuration de votre club.

Liens utiles

- Présentation ANS "[Les Projets Sportifs Fédéraux](#)"
- Présentation ANS "[Faire une demande Projet Sportif Fédéral](#)"
- Guide ANS "[Le Compte Asso](#)"
- Guide ANS "[Faire une demande Projets Sportif Fédéral sur Le Compte Asso](#)"
- Guide LGEF "[Mon Compte Asso](#)"
- Guide LGEF "[FAQ Mon Compte Asso](#)"
- Guide LGEF "[Obtenir une attestation d'affiliation à la FFF](#)"
- Webinaire FFF "[Le Compte Asso et infos projets ANS](#)" (avril 2021)

Pour qui ?

Cette subvention s'adresse aux associations sportives affiliées à la FFF.

Comment faire une demande ?

Pour déposer une demande, rendez-vous sur la plateforme [Le Compte Asso](#). Elle devra être déposée **avant le 30 avril 2025**.



DÉPÔT DES DEMANDES AVANT LE 30 AVRIL 2025

Plus de détails et
exemples de projets
éligibles [ici](#)

Informations utiles

Le projet déposé devra s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs de l'ANS :

- Promotion du sport santé,
- Développement de la pratique,
- Développement l'éthique et de la citoyenneté.

Les axes de développement prioritaires sont :

- La diversification des pratiques,
- Le développement de la pratique féminine,
- Le développement du football loisir,
- La structuration des clubs,
- Le développement du Programme Educatif Fédéral,
- La dynamisation de l'arbitrage amateur.

La demande devra être **déposée avant le 30 avril 2025**.

L'action devra être **effectuée avant le 31 décembre 2025**,

Chaque club peut déposer 1 à 4 projets mais dans **1 seul dossier**,

Le montant minimum de subvention est fixé à 1500€ par club et porteur de projet,

Le montant maximum de subvention est défini pour chaque action subventionnée, dans la limite de 50% du budget prévisionnel de l'action



Lors de votre demande, un "**code subvention**" vous sera demandé, pour un Projet Sportif Fédéral provenant d'un club, il s'agit du numéro suivant : **1124**

Référents ANS

Contacts Districts :

- **Alsace** : Jonathan Bach - jbach@alsace.fff.fr
- **Ardennes** : Lucas Thoué - lthoue@districtfoot08.fff.fr
- **Aube** : Jean-Pierre Lefebvre - direction@district-aube.fff.fr
- **Haute-Marne** : Jordan Simon - jsimon@hautemarne.fff.fr
- **Marne** : Bruno Bestel - bbestel@marne.fff.fr
- **Meurthe-et-Moselle** : Mathieu LESAGE - direction@meurtheetmoselle.fff.fr
- **Meuse** : Thierry Grandjean - tgrandjean@meuse.fff.fr
- **Moselle** : Emmanuel Saling - esaling@moselle.fff.fr
- **Vosges** : Pierre Beretta - tresorier@vosges.fff.fr